

ENQUÊTE PUBLIQUE – PROJET DE PÔLE VIANDE

Compte rendu de la réunion publique du 29 avril 2026

Lieu : COHADE

Nombre de participants : 59 personnes

1. Ouverture de la séance

La réunion publique s'est tenue le **29 avril 2026 à 18h05**, sous la conduite du **Commissaire enquêteur (CE)**.

Le CE a ouvert la séance en présentant :

- la procédure d'enquête publique,
- sa nomination par le tribunal administratif,
- les principes d'indépendance et de neutralité attachés à sa mission.

Il a ensuite indiqué avoir constaté une certaine confusion dans la compréhension du public et a souhaité rappeler clairement le calendrier et les différentes étapes du projet :

Premièrement, un permis d'aménager portant sur l'ensemble de la zone a été obtenu et délivré. Les travaux actuellement en cours concernent uniquement l'aménagement de cette zone et ne portent en aucun cas sur la construction du pôle viande.

Deuxièmement, un permis de construire spécifique au pôle viande a été déposé puis accordé.

Troisièmement, l'objet de l'enquête publique et de la réunion est précisément de déterminer si une autorisation environnementale peut être accordée. Ce n'est qu'à l'issue de cette procédure que le permis de construire pourra être effectivement mis en œuvre.

Enfin, il est précisé que si, à la suite de cette enquête, le préfet prenait un arrêté défavorable, alors le projet de construction du pôle viande ne pourrait pas être réalisé.

2. Présentation générale du projet

À **18h16**, le Président a introduit la réunion en rappelant l'objet du projet de **Pôle Viande**.

À **18h17**, M. **Frank Merle**, Vice-président en charge du projet, a indiqué que celui-ci était à un stade avancé et que, sous réserve de l'autorisation préfectorale, les travaux pourraient débuter à l'automne 2026.

À **18h18**, les intervenants techniques ont été présentés :

- Mme **Sophie Courtine**
- M. **Sylvain Labaye** (Assistance à maîtrise d'ouvrage)
- M. **Damien Aubrier** (GEOVAL, aménageur de la zone)
- Mme **Sophie Pelletier** (ANTEA Group, en charge du dossier réglementaire)

3. Présentation détaillée du projet

À 18h20, Mme Sophie Courtine a présenté le projet.

3.1 Contexte et objectifs

- L'abattoir actuel est jugé obsolète, non conforme aux normes et mal situé en zone urbaine.
- Le projet vise à relocaliser cet équipement.
- Il s'inscrit dans une volonté de structuration d'un pôle alimentaire, notamment autour de la filière viande et d'activités agricoles connexes.
- Il doit permettre une mise aux normes et une amélioration des conditions de travail.

3.2 Implantation et organisation

- Localisation cohérente avec le PLUi, notamment en raison de son accessibilité et de sa conformité aux exigences environnementales.
- Le projet constitue le premier lot de la zone d'activités.
- Organisation du bâtiment en « marche en avant », comprenant :
 - une station de prétraitement,
 - une zone d'accueil et d'attente des animaux,
 - des espaces de travail,
 - un bloc froid et un atelier de découpe en aval.
- Séparation stricte des flux (porcins / ruminants) afin de limiter les risques sanitaires.
- Conception intégrant le bien-être animal (travail avec des éthologues).
- Bâtiment conçu de manière linéaire, avec possibilité d'extension (4 000 m²).

3.3 Aménagements et aspects techniques

- Intégration paysagère comprenant une bande de 20 mètres et des bassins de rétention des eaux pluviales.
- Coût estimatif du projet : **10 M€**.
- Financement en partie assuré par des subventions (certaines en attente de validation).
- Participation attendue du SYDEC pour les infrastructures.
- Contribution des carrières PROMERA dans le cadre de mesures compensatoires environnementales.

4. Aménagement de la zone d'activités

À 18h32, il a été précisé que :

- la fin des travaux d'aménagement de la zone est prévue pour **juin 2026**,
- les réseaux nécessaires seront déployés, notamment :
 - un réservoir d'eau potable de 1 500 m³ à Bournoncle-Saint-Pierre,
 - 4,5 km de canalisation,
 - un calendrier de travaux s'étalant de l'automne 2026 au printemps 2027.

À 18h35, le CE a demandé de synthétiser les présentations.

Les éléments relatifs aux eaux usées ont été brièvement présentés (travaux prévus de l'automne 2026 à l'automne 2027).

5. Cadre réglementaire

À **18h40**, le CE a précisé que :

- la Préfète de région n'a pas exigé d'étude d'impact environnemental (décision du 20 octobre 2025),
- le projet est toutefois soumis à une **autorisation environnementale**, objet de la présente enquête publique.

6. Intervention du Maire de Cohade

À **18h38**, M. **David Cussac**, Maire de Cohade, a rappelé :

- que la zone d'activités avait été initiée par la précédente municipalité,
- qu'elle suscite des interrogations légitimes,
- que la commune restera vigilante quant :
 - à la qualité environnementale du projet (HQE),
 - à son intégration paysagère.

7. Échanges avec le public

Une phase d'échanges avec le public s'est tenue à partir de **18h42**.

7.1 Localisation du projet

Un intervenant s'est interrogé sur le choix du site.

Réponse du maître d'ouvrage :

Le site a été retenu en raison de son accessibilité (présence de la 2x2 voies), de sa compatibilité avec les contraintes environnementales et de l'inconstructibilité d'autres secteurs (notamment en zone PPRI).

7.2 Orientation du bâtiment

Une question a porté sur l'orientation du bâtiment.

Réponse :

L'orientation vise à éloigner le projet des habitations, notamment de l'école, et à permettre une extension future du site.

7.3 Méthodes d'abattage

Une question a concerné les modalités d'abattage.

Réponse :

- L'étourdissement préalable constitue la pratique majoritaire (environ 95 %).

- Une possibilité d'abattage rituel est prévue pour des raisons commerciales, dans le respect de la réglementation.

7.4 Nuisances olfactives

Des interrogations ont été soulevées sur les odeurs.

Réponse :

- Des études et modélisations ont été réalisées, concluant à un impact faible.
- Les principales sources potentielles concernent les fumières et les bassins tampon.
- Les effluents feront l'objet d'un suivi régulier.

7.5 Emploi

Une question a porté sur les retombées en matière d'emploi.

Réponse :

- Maintien de 25 emplois existants,
- Estimation de 200 emplois indirects.

7.6 Circulation

Des questions ont concerné les flux de circulation.

Réponse :

- Accès principal par la Côte des Pendus,
- Trafic estimé à moins de 30 véhicules par jour.

7.7 Gestion des eaux

Plusieurs questions ont porté sur les eaux pluviales et usées.

Réponse :

- Environ 70 % de la surface sera imperméabilisée.
- Les eaux seront gérées via des bassins de rétention :
 - un bassin paysager permettant l'infiltration partielle,
 - un bassin étanche destiné à la gestion des risques (incendie, pollution).
- Les effluents seront prétraités avant rejet vers la station d'épuration de Brioude, avec un système de régulation permettant de lisser les flux.

7.8 Risques environnementaux

Le CE a interrogé les porteurs de projet sur les principaux risques.

Réponse :

Les risques identifiés concernent principalement :

- les incendies,

- la pollution des eaux.

Des dispositifs de prévention et de gestion sont prévus (protocoles avec le SDIS, dispositifs de confinement).

7.9 Réglementation ICPE

Une question a porté sur le classement du projet.

Réponse :

Le projet relève de la réglementation des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** en raison de sa capacité d'abattage (> 5 tonnes/jour).

7.10 Consommation d'eau

Une question a concerné la consommation en eau.

Réponse :

- Estimation entre 4,5 et 6 m³ par tonne,
- Alimentation assurée par les ressources du Cézallier,
- Étude d'incidence Natura 2000 réalisée, avec mesures compensatoires prévues.

8. Avis institutionnels

M. Frank Merle a indiqué que le **Conseil communautaire**, réuni le 28 avril 2026, a émis un avis favorable :

- 45 voix pour,
- 1 contre,
- 2 abstentions.

Le CE a précisé que les communes situées dans un rayon de 3 km sont également consultées.

9. Clôture de la réunion

Le Commissaire enquêteur a rappelé l'importance de la participation du public à l'enquête, afin d'éclairer son rapport en vue de l'arrêté préfectoral.

La séance a été levée à **19h48**.